

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : sarah8lepage-gmail-com

<https://www.cadre21.org/membres/ba5fa53f8f960019895f753d>

Date d'obtention : 2025-02-14 00:54:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il est primordial de jamais prendre connaissance des photos. Il est également important de suivre étape par étape la grille et le protocole Sextage.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me permettre d'avoir des connaissances au niveau légal. Elle me permet également de ne pas nuire à une éventuelle enquête policière et également d'établir un filet de sécurité pour un jeune qui est victime de ce contexte.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire attention de bien suivre les étapes établies. Pour le bien être des jeunes, mais également de ne pas empiéter sur un quart de travail qui n'est pas le mien.